



LA GRAND'COMBE / 30

TRAITEMENT DE LA POLLUTION

OZE* HUMPHRY DAVY
Concession d'aménagement
*Occitanie Zones Economiques

Montant des travaux : **4 M€ HT**

Mode d'intervention :

Concession d'aménagement

Notification concession : **mars 2008**

Durée de la concession : **15 ans**

Travaux de dépollution : **juin 2024 -
juin 2025**

Client : **Syndicat Mixte du
Grand'Combien**

Maîtrise d'œuvre traitement de la
pollution : **EODD**



ENJEUX

L'ARAC Occitanie a été engagée pour l'aménagement d'une zone économique à la Grand-Combe depuis 2008 avec une livraison de la première tranche en 2014.

Une partie du site comprenait une friche marquée par un passé industriel lié au charbon. Elle accueillait une centrale et une usine de pulvérisation de charbon.

Préalablement à la commercialisation des parcelles, il était nécessaire de démanteler les installations industrielles et de procéder à la mise en compatibilité de l'état des sols avec les usages futurs.

OZE Humphry Davy vise à créer une dynamique d'aménagement, de richesses et d'emplois pour le Pays Grand'Combien, tout en s'intégrant harmonieusement au paysage, à l'environnement et au tissu urbain.

PROJET

Traitement de la pollution des sols du site de l'OZE Humphry Davy à la Grand Combe :

- | Réalisation de toutes les études.
- | Réalisation des travaux.

À NOTER

Le site a vocation à accueillir :

- | Des entreprises dont les activités sont liées aux métiers de la filière bois (notamment bois-construction), de l'énergie et entreprises artisanales ;
- | Des entreprises de services dont expertise comptable, ingénierie, architectes, conseils, etc. et autres services aux salariés (pôle de vie).